



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



Au service  
des peuples  
et des nations

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays: MADAGASCAR

Document de Projet

<b>Titre du projet</b>	RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT (RED)
<b>Effets PNUAD/DPP</b>	Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains.
<b>Résultats attendus du PPAP</b>	Les institutions démocratiques et les acteurs en charge de la redevabilité et de l'Etat de droit ont des attributions claires, des ressources et des capacités appropriées, exercent leurs fonctions de façon efficace et transparente et facilitent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la participation citoyenne.
<b>Produits escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables.</li><li>• Le programme est géré efficacement.</li></ul>
<b>Partenaire de Mise en Œuvre</b>	Ministère de la Justice
<b>Parties Responsables</b>	Direction de la police judiciaire de la Police Nationale Direction de la police judiciaire de la Gendarmerie Barreau de Madagascar Assemblée Nationale Sénat HCDH Société civile Medias

## Brève description

Le programme « Renforcement de l'Etat de Droit » (RED) est aligné aux priorités de l'Etat malagasy et notamment à trois des défis identifiés dans la Politique Générale de l'Etat : Gouvernance, état de droit et démocratie ; Lutte contre la corruption ; Justice impartiale. Le programme est également en ligne avec le résultat 2 du plan stratégique du PNUD : Il répond aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement et de primauté du droit, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.

Il a comme objectif de relancer, consolider et renforcer l'état de droit à Madagascar, et ainsi contribuer à la définitive sortie de crise du pays, à travers des appuis intégrés au secteur de la Justice et aux institutions et acteurs de redevabilité.

A cet effet, l'objectif spécifique du programme est le suivant :

- Renforcement des capacités, des aptitudes et des outils des structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables

Cet objectif sera réalisé par le biais du renforcement du secteur judiciaire ainsi que des organisations ayant vocation de promouvoir l'accès à la justice.

Depuis deux ans de mise en œuvre du Programme, plusieurs résultats intermédiaires tendant à la réalisation de l'objectif ultime de renforcement de l'Etat de droit sont déjà obtenus :

Concernant le volet judiciaire, l'année de lancement du programme a vu :

- Une augmentation substantielle du pourcentage des dossiers correctionnels et criminels traités par rapport au total des dossiers enregistrés passant de 20% en 2014 à 49,2% et dépassant ainsi la valeur cible de 2016.
- la finalisation du cadre statistique des affaires pénales couronnée par la signature par le Ministre de la justice de la circulaire portant institutionnalisation de ce mécanisme de collecte de données au niveau national.
- l'adoption d'un cadre de collaboration entre le Ministère de la justice et l'ENMG dans le processus de renforcement des capacités adaptés aux acteurs clefs de la chaîne pénale par la signature de la convention de partenariat.
- la constitution d'un pool de formateurs du Ministère de la justice
- l'introduction de la procédure de traitement en temps réel des enquêtes pénales, laquelle procédure permet de prendre des mesures urgentes qui s'imposent dans un temps réduit et de réduire les détentions préventives prolongées ;
- la dotation de matériel informatique et de communication aux acteurs de la chaîne pénale
- la mise en place et renforcement des capacités d'un pool d'avocats en vue de la fourniture d'une assistance judiciaire gratuite aux personnes vulnérables y compris les personnes en détention préventive
- l'accompagnement judiciaire de proximité à travers les cliniques juridiques.

Toutes ces actions concourent à l'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale, de son cadre légal, à l'accès à la justice ainsi qu'à la promotion du respect des droits humains.

Sur le plan de l'appui aux institutions de redevabilité, une série d'actions a été également déjà réalisées durant les deux dernières années. Des séminaires d'informations et d'échanges en faveur des parlementaires et leurs personnels d'appuis, des «guide aide-mémoire sur les rôles des parlementaires» et l'étude sur les dysfonctionnements organisationnels au sein de l'Assemblée Nationale réalisés renforceront le rôle législatif, de contrôle et de représentation de l'Assemblée Nationale ainsi que son efficacité et redevabilité.

D'autres importantes mesures ont été mises en œuvre en matière de lutte contre la corruption en l'occurrence la mise à jour et l'adoption de la Nouvelle Stratégie Nationale de lutte contre la corruption,

l'élaboration et mise en vigueur des lois sur les Pôles anti-Corruption, la rédaction du projet de loi sur le recouvrement des avoirs ainsi que les activités innovantes de mobilisation et mobilisation ou prévention sur la corruption.

Pour 2016, le Programme se consacrera uniquement au volet justice tandis que les deux autres volets se poursuivront dans le cadre des projets financés par le Fonds de consolidation de la paix particulièrement à travers le projet Institutions Démocratiques Intègres Représentatives et Crédibles. Il s'agira de consolider et capitaliser sur les acquis des deux dernières années avec un recentrage et une concentration des activités en faveur des juridictions du Sud de Madagascar à savoir la Cour d'Appel de Tuléar et ses 9 Tribunaux de Première Instance.

Cette année, les objectifs prioritaires suivants seront visés par l'assistance du Programme :

- améliorer le fonctionnement de la chaîne pénale,
- améliorer le cadre légal en matière pénale en vue de sa conformité aux standards internationaux
- vulgariser à grande échelle les lois nationales et les textes internationaux en faveur de la population malgache,
- améliorer les capacités d'accès à la justice dans les zones d'intervention,

Les exigences spécifiques des femmes et des jeunes, ainsi que des groupes vulnérables, sont pleinement intégrés et systématiquement abordés de façon transversale afin d'assurer un meilleur impact.

Période du Programme :	2015-2019	Budget PTA 2017 :	687 760 USD
Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :		Ressources totales requises :	687 760 USD
Effet 2- Les attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité sont satisfaites grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.		Total des ressources allouées :	506 674 USD
Atlas Award ID : 00087360		• Fonds réguliers :	506 674 USD
Date de début :	01 janvier 2015	• Autres :	
Date de fin :	31 décembre 2019	Budget non financé :	181 086 USD
Modalité d'exécution : NIM		Contribution en nature	
Date du CLAP : 17 décembre 2014			

Accord du partenaire de mise en œuvre :

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



RAZAFINJATOVO Honoré Parfait

Signature

Date

Accord du PNUD :



Signature

Marie DIMOND

Représentant résident adjoint (P)

Date

2/2/17

X  
D  
H  
S  
R

II – PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2017.

<p>Priorité du pays : Le renforcement de la Gouvernance, de l'Etat de droit et l'instauration d'une justice Equitable.</p> <p>Résultat PNUAD/DPP n° 2 : Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains.</p> <p>Résultat pertinent du plan stratégique du PNUD : Les attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité sont satisfaites grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.</p>
<p><b>Programme (ATLAS Award ID): PROGRAMME POUR L'AMELIORATION DE L'ETAT DE DROIT</b></p>
<p>Produit du CPAP (Output 2): Les institutions démocratiques et les acteurs en charge de la redevabilité et de l'Etat de droit ont des attributions claires, des ressources et des capacités appropriées, exercent leurs fonctions de façon efficace et transparente et facilitent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la participation citoyenne.</p>
<p>Indicateur 2.1 : Pourcentage des affaires criminelles et correctionnelles par rapport au total des affaires enregistrées traitées par les tribunaux des zones d'intervention</p> <p>Donnée de référence 2016: 49,2%(Données de 8 Tribunaux de Première Instance de nos zones d'intervention)</p> <p>Cible: 52%</p> <p>Source des données : Base de données/Registres du Ministère de la Justice</p> <p>L'égalité de genre est un objectif significatif du produit pour un meilleur accès des femmes à la justice et grâce aux soutiens spécifiques à la participation des femmes aux élections, à la prise décision et à la lutte contre la corruption</p> <p>Marqueur d'égalité de genre : 2</p>
<p>Produit du plan stratégique 2 : Output 2.3: Capacities of human rights institutions strengthened</p> <p>Indicateurs 2.3.1.A.1 Extent to which operational institutions have the capacity to support fulfillment of nationally and internationally ratified human rights obligations.</p> <p>-Baseline 2016: 3 = partiellement</p> <p>-Cible 2017 : 3 = partiellement</p>

Produits escomptés	Activités prévues	CALENDRIER				PMO	PARTIES RESPONSABLES	RESSOURCES													
		T1	T2	T3	T4			Source	Description du budget	Montant en USD	Disponible	A mobiliser									
<p>Produit 1 : Les structures et acteurs oeuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables</p> <p>Indicateur 1 : nombre d'initiatives engagées dans les zones d'intervention en faveur d'un meilleur fonctionnement et une coordination des acteurs de la chaîne pénale</p> <p>Base 2016: 20</p> <p>Cible 2017 : 30 initiatives à raison de 10 initiatives menées par an (50 sur 5 ans)</p> <p>Source des données : Base de données/Registres du Ministère de la Justice</p> <p>Indicateur 2 : nombre de personnes vulnérables (en particulier les femmes et les jeunes) ayant bénéficié d'un accès gratuit aux services juridiques et judiciaires et d'une sensibilisation aux Droits</p> <p>Base 2016: 4003</p>	<p>Résultat d'activité 1.1 : Le fonctionnement de la chaîne pénale est amélioré dans les zones d'intervention</p> <p>1.1.1 Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale pour un meilleur accomplissement de leurs fonctions</p> <p>- Organiser des sessions mixtes (1) et spécifiques (1) de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale (Tulcar)</p> <p>- Appui à la multiplication des textes, duplication de supports et outils de formation et communication (kit de visibilité et appui presse)</p> <p>1.1.2 Doter les structures de la chaîne pénale des zones d'intervention des moyens nécessaires pour une opérationnalisation de leur activité</p> <p>- Dotation de matériels pour le TPI d'Ambovombe</p> <p>- Acheminement des matériels dans les zones d'intervention</p> <p>- Appui à la modernisation des bibliothèques du Ministère de la justice, des Juridictions et de l'ENMG</p>					MINIUS															
		X	X	X				Direction de la police judiciaire de la Police Nationale	04000	75700 Atelier	21 598	17 903	18 013	3 695							
		X	X					Direction de la police judiciaire de la Gendarmerie TPIs	04000	72200 MMB	1 471	1 471	6 471	4 754							
		X						Ministère de la Justice	04000	71600 Voyages	4 000	2 000	2 000	2 000							
						X			04000	72800 Matériel info	34 900		0	34 900							
							X		04000	72200 MMB	4 000		0	4 000							
									04000	74200 livres	6 000		3 000	3 000							

*Handwritten marks and signatures at the top of the page.*

*Handwritten marks and signatures at the bottom of the page.*

Produits escomptés	Activités prévues	CALENDRIER				PIMO	PARTIES RESPONSABLES	RESSOURCES				
		T1	T2	T3	T4			Source	Description du budget	Montant en USD	Disponible	A mobiliser
Cible 2017 : 4500 (dont 60% de femmes)					X		04000	71300	Consultant nat	3 000	0	3 000
							04000	74200	Publication	674	0	674
Marqueur d'égalité genre : 2	1.1.3 Appuyer la mise en place d'un système opérationnel de collecte et traitement des données relatives à la chaîne pénale											
							04000	72800	Matériel info	25 000	25 000	0
	- Extension du cadre statistique au niveau national (formation sur l'utilisation des fiches, multiplication des fiches statistiques)	X					04000	74200	Duplication	1 379	1 379	0
		X	X				04000	75700	Atelier	52 232	30 232	22 000
	- info TPI dans 3 TPI du Sud (Toliara, Fort Dauphin, Ambovombe), formation des utilisateurs, etc.)						04000	72800	Matériel info	24 000	0	24 000
		X	X	X			04000	75700	Atelier	8 413	0	8 413
				X			04000	71600	Voyage	368	0	368
			X				04000	72400	Internet	2 206	0	2 206

Handwritten marks and signatures in blue ink, including a large 'X' and several illegible signatures.

Produits escomptés	Activités prévues	CALENDRIER				PMO	PARTIES RESPONSABLES	RESSOURCES					
		T1	T2	T3	T4			Source	Description du budget	Montant en USD	Disponible	A mobiliser	
				X				04000	72400	Service reseau	2 757	0	2 757
	1.1.4 Appuyer les juridictions des zones d'intervention dans la tenue des audiences foraines							04000	71600	Voyage	29 900	11 000	18 900
	- Appui aux audiences pour la CA de Tuléar et ses 9 TPI, la CA de Tana et le TPI de Tana	X	X	X	X			04000	72500	Fourniture de bureau	1 471	1 471	0
	Résultat d'activité 1.2 : Le cadre légal malgache en matière pénale est conforme aux Normes internationales et vulgarisé.					MINJUS					91 924	68 284	23 640
	1.2.1 Appui à la réforme du cadre légal							04000	74200	Publication	1 348	1 348	0
		X				Direction de la police judiciaire de la Police Nationale		04000	71300	Consultant nat	7 000	3 500	3 500
	- Appui à la mise à jour du Code Pénal (CP) & Code de la Procédure Pénale (CPP)	X				Direction de la police judiciaire de la Gendarmerie TPIs		04000	75700	Atelier	3 293	1 186	2 107
	- Appui à la mise en œuvre des textes sur les peines alternatives à l'emprisonnement (laboratoire du plan d'action sur le TIG, atelier de validation, etc)		X	X	X			04000	71200	Consultant Int	15 000	0	15 000

*Handwritten signatures and initials in blue ink.*

*Handwritten mark in blue ink.*

Produits escomptés	Activités prévues	CALENDRIER				PIMO	PARTIES RESPONSABLES	RESSOURCES						
		T1	T2	T3	T4			Source	Description du budget	Montant en USD	Disponible	A mobiliser		
				X	X			04000	75700 Atelier	3 033	0	3 033	0	
	<b>1.2.2. Appui à la vulgarisation du cadre légal au niveau national : actions contre la vindicte populaire</b>													
	- Conception, infographie et impression des outils de communication, et vulgarisation (affiches, dépliants, etc.) de la lutte contre la vindicte populaire	X	X	X	X			04000	74200 Impression	2 895	2 895	0	0	
	- Réalisation et diffusion des spots et émissions radios de vulgarisation sur la code pénale et la code de procédure pénale, le rôle des institutions judiciaires et la lutte contre la vindicte populaire	X	X	X	X			04000	74200 Audio visuel	3 309	3 309	0	0	
	- Réalisation, diffusion et vulgarisation d'un film documentaire sur la vindicte populaire.	X	X	X	X			04000	74200 Audio visuel	10 046	10 046	0	0	
	<b>1.2.3 VNU International spécialiste en état de droit</b>	X	X	X	X			04000	71500 VNU Int	46 000	46 000	0	0	
	<b>Résultat d'activité 1.3 : Les capacités d'accès à la justice sont améliorées dans les zones d'intervention</b>					MINJUS				98 534	90 000	8 534	0	
	<b>1.3.1 Appui à l'assistance juridique de proximité à travers les Cliniques juridiques des zones d'intervention</b>										90 000	90 000	0	
	- Appui aux activités des cliniques juridiques	X	X	X	X		Direction de la police judiciaire de la Police Nationale	04000	72600 Subvention	90 000	90 000	0	0	
	<b>1.3.2 Appui à la mise en œuvre d'un accompagnement judiciaire de proximité et de qualité aux personnes vulnérables et aux personnes en détention préventive dans les zones d'intervention</b>						Direction de la police judiciaire de la Gendarmerie Ministère de la Justice			8 534	0	8 534	0	
	- Opérationnalisation du pool d'avocats en partenariat avec le Ministère de la Justice (communication, visibilité, etc.)			X	X		Barreau des avocats	04000	75700 Atelier	8 534	0	8 534	0	
	<b>TOTAL PRODUIT 1</b>									413 936	251 850	162 086		

*[Handwritten signatures and initials in blue ink]*

Produits escomptés	Activités prévues	CALENDRIER				PMO	PARTIES RESPONSABLES	RESSOURCES			
		T1	T2	T3	T4			Source	Description du budget	Montant en USD	Disponible
Indicateur: Taux d'exécution du budget. Base 2016 : 100 % Cible : - 2017 : 100%  Marqueur d'égalité genre : 2	Produit 3: Le programme est géré efficacement.	Résultat d'activité 3.1. L'équipe de gestion du programme est mis en place et opérationnel				MINIUS / PNUD			93 900	89 900	4 000
	3.1.1. Mettre en œuvre le processus de recrutement du staff du programme										
	3.1.2. Renforcer les compétences du personnel en procédure et aux exigences techniques. (HACT)										
	3.1.3. Payer les charges de personnel du Programme.					PNUD					
	- Salaire: 1 Coord, 1 Assistant, 1 chauffeur	X	X	X	X		04000	71400 SC	42 000	42 000	
	- Salaire: conseiller en gouvernance	X	X	X	X		04000	61300 Salaire staff int	43 900	43 900	
	3.1.4. Echanges et partages d'expériences.								8 000	4 000	4 000
	- Echanges et partages d'expériences		X	X	X		04000	70000	8 000	4 000	4 000
	Résultat d'activité 3.2: Les besoins logistiques de la mise en œuvre du programme sont assurés					MINIUS			15 500	13 500	2 000
	3.2.1. Evaluer les besoins et Elaborer le plan de procurement										
	3.2.2. Assurer l'appui logistique de la mise en œuvre du programme.								15 500	13 500	2 000
	- Carburant (01 voitures)	X	X	X	X		04000	72300 Carburant	3 000	3 000	
	- Maintenance matériels et équipements	X	X	X	X		04000	73400 Maintenance Veh	1 500	1 500	
	- Maintenance véhicules (01 véhicules)	X	X	X	X		04000	73400 Maintenance Mat	5 000	5 000	
- Fournitures de bureau	X	X	X	X		04000	72500 Fourniture bureau	4 000	2 000	2 000	
- Communication	X	X	X	X		04000	72400 Communication	2 000	2 000		
Résultat d'activité 3.3: La mise en œuvre du programme est assurée et suivie.					MINIUS			24 000	11 000	13 000	

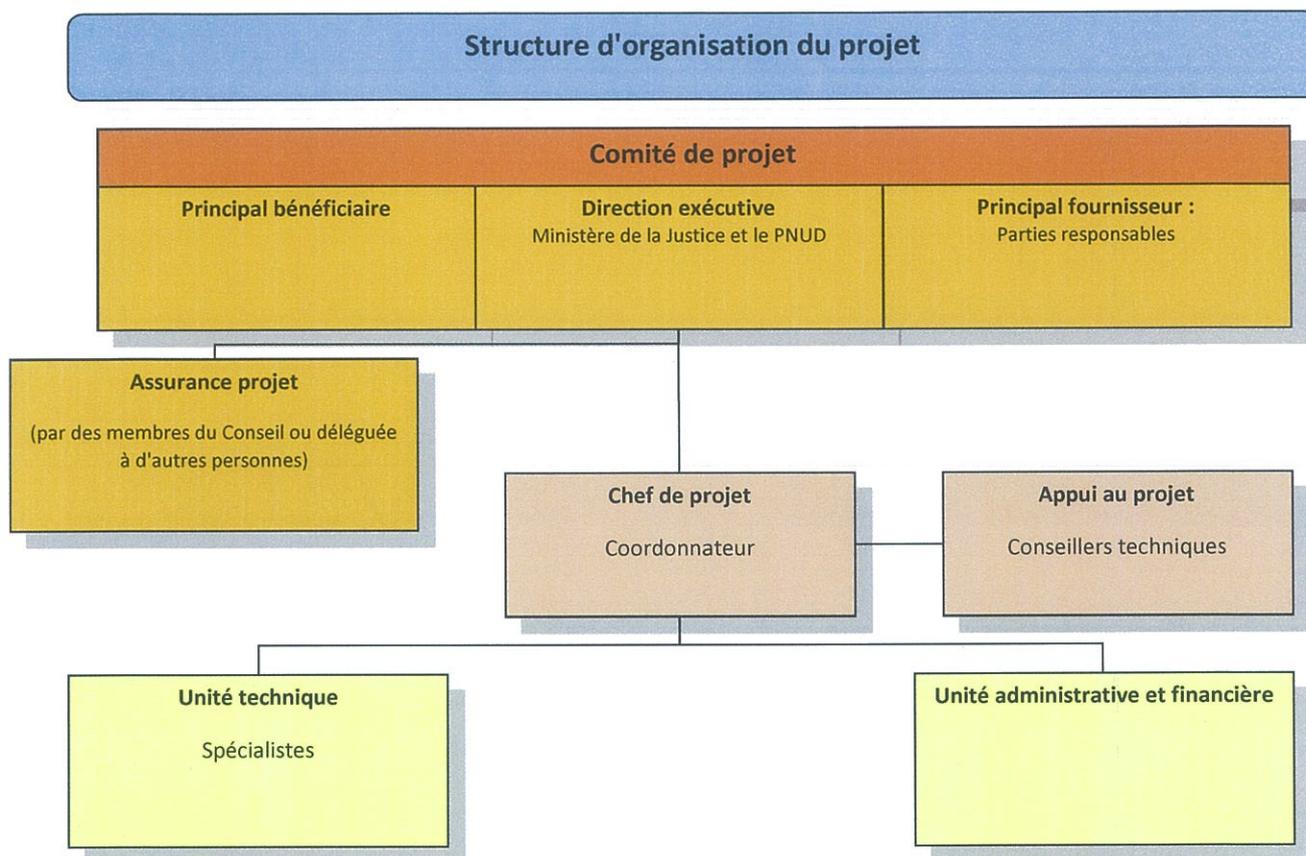
*Handwritten marks:* A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z

*Handwritten mark:* A

Produits escomptés	Activités prévues	CALENDRIER				P/MO	PARTIES RESPONSABLES	RESSOURCES											
		T1	T2	T3	T4			Source	Description du budget	Montant en USD	Disponible	A mobiliser							
	3.3.1. Elaborer les différents documents de gestion du programme (PTA, PTT, plan opérationnel, journaux, plan de suivi et communication).																		
	3.3.2. Assurer le suivi et l'évaluation, et la visibilité																		
	- Revue	X	X	X	X			04000	75700 Atelier	6 000	3 000	3 000							
	- Audit	X	X	X	X			04000	74100 Audit	4 000	4 000	0							
	- Visibilité	X	X	X	X			04000	74200 Publication	8 000	2 000	6 000							
	- Suivi sur terrain	X	X	X	X			04000	71600 Voyage	6 000	2 000	4 000							
	Résultat d'activité 3.4: La mise en œuvre du projet/programme est appuyée par le PNUD																		
	- Effectuer les activités d'assurance qualité du projet	X	X	X	X			04000	70000	140 424	140 424	0							
	<b>TOTAL PRODUIT 3</b>									<b>273 824</b>	<b>254 824</b>	<b>19 000</b>							
	<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>687 760</b>	<b>506 674</b>	<b>181 086</b>							

Handwritten signatures and initials in blue ink at the top right of the page.

### III – ARRANGEMENT DE GESTION



3.1. Le **partenaire de mise en œuvre** est le ministère en charge de la Justice. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.

3.2. La **partie responsable** est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet.

Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signés entre les deux parties.

3.3. A ce titre et conformément à la Lettre d'accord signée avec le Gouvernement, le PNUD est en même temps le partenaire de mise en œuvre et la partie responsable pour la rubrique de dépenses concernant les services d'appui pour la mise en œuvre du projet et les autres charges. Cette disposition permet au PNUD d'engager et de payer directement les dépenses relatives à cette rubrique, tel qu'il a été convenu dans le PTA signé, sans recourir à chaque fois à l'approbation du partenaire de mise en œuvre.

3.4. Le **Comité de Projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes :

- **L'Exécutif**, qui préside le Comité de projet, est désigné par **le Ministère de la Justice**. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf. Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité du

*(Handwritten signatures and initials)*

partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.

- Le **Partenaire de développement** ou **Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui financent et / ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.

A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.

- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux** représentent les intérêts des bénéficiaires du programme/projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité.

Cette fonction est assurée par les responsables des ministères concernés, les juridictions, les associations de la société civile et les collectivités locales.

- L'**Assurance de projet** est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient au Chargé de Programme gouvernance.

- 3.5. Le **gestionnaire de projet** est le **Coordonnateur du Programme**. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le Coordonnateur de Programme assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficace et efficiente des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

- 3.6. Le Directeur National et le Coordonnateur de Programme sont assistés par une unité technique et une unité administrative.

- L'unité technique est composée par des spécialistes des thématiques du Programme.

- L'unité administrative et financière est composée par des assistants administratifs / financiers et des chauffeurs. Cette unité a la responsabilité de veiller à l'observance des procédures administratives et financières applicables.

Par ailleurs, le Directeur National et le Coordonnateur de Programme devront procéder à la nomination de leur suppléant respectif.

3.7. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.8. Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.1 et 7.5 du CPAP s'appliqueront.

## VI – CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du programme ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports de progrès trimestriels sur les réalisations et les résultats du projet, les risques, les problèmes rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions et du PNUD en la matière.

### Sur une base trimestrielle :

- Une évaluation de la qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité ;
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification ;
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (voir journal des risques en annexe) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet ;
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot ;
- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet ;
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

### Annuellement :

- Visites du projet : Des représentants du PNUD et du gouvernement devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la période précédant la visite. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année

d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;

- **Rapport d'examen annuel** : Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel ainsi qu'une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel du projet** : Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.

## V – CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre devra :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

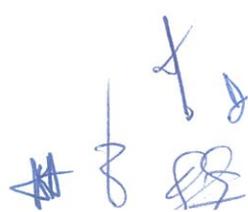
# ANNEXES

Annexe 1 : Fiches d'activités /Journal de qualité

Annexe 2 : Journal des risques

Annexe 3 : Plan de suivi et de communication

Annexe 4 : Liste des acronymes



**GESTION DE LA QUALITE DES RESULTATS**  
**PROJET RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT**

<b>PRODUIT 1. Les structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables</b>		
<b>Résultat d'activité 1.1:</b> Le fonctionnement de la chaîne pénale est amélioré dans les zones d'intervention	Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale	<b>Date de début :</b> Février 2017 <b>Date de fin :</b> 10 Décembre 2017
<b>Objectif</b>	-Permettre aux acteurs de la chaîne pénale des zones d'intervention d'avoir les capacités et les outils pour une mise en œuvre de leurs activités	
<b>Description</b>	<p>-Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale pour un meilleur accomplissement de leurs fonctions</p> <p>-Doter les structures de la chaîne pénale des zones d'intervention des moyens nécessaires pour une opérationnalisation de leur activité</p> <p>- Appuyer la mise en place d'un système opérationnel de collecte et traitement des données relatives à la chaîne pénale</p> <p>- Appuyer les juridictions des zones d'intervention dans la tenue des audiences foraines</p>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Satisfaction des participants	Evaluation des formations de la part des participants	Décembre 2017
Les matériels répondent aux besoins des acteurs de la chaîne pénale et aux qualités requises	Vérification sur la base des caractéristiques identifiées	Septembre 2017
Le mécanisme et les outils de coordination du suivi de l'accès à la justice sont adaptés aux réalités et répondent aux enjeux	Analyse de l'adéquation au contexte des outils et mécanismes	Décembre 2017
Mise en œuvre des audiences foraines permettant l'accès aux services de la justice	Fiche de suivi des actions  Vérification des comptes rendus ou rapports d'audiences	Décembre 2017

<b>Résultat d'activité 1.2:</b> Le cadre légal malgache en matière pénale est conforme aux standards internationaux et vulgarisé	Appui à la réforme du cadre légal et à la vulgarisation des textes de lois	Date de début : Février 2017 Date de fin : 10 Décembre 2017
<b>Objectif</b>	Appui à la réforme du cadre légal malgache en vue de le rendre conforme aux standards internationaux et appui à la vulgarisation des textes de loi pour une meilleure connaissance par les acteurs concernés et la population	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du CP et du CPP</li> <li>- Appui à la vulgarisation du cadre légal en vue de former et d'informer la population tout en visant également la lutte contre la vindicte populaire</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
La mise à jour des deux lois CP et CPP respecte les innovations et répond aux réalités et aux enjeux du moment	Analyse des documents du CP et du CPP	Décembre 2017
Les brochures sont éditées selon le model validé et répondent aux normes de qualité	Analyse des documents	Décembre 2017

<b>Résultat d'activité 1.3:</b> Les capacités d'accès à la justice sont améliorées dans les zones d'intervention	Appui à l'assistance juridique de proximité à travers les cliniques juridiques	Date de début : Février 2017 Date de fin : 10 Décembre 2017
<b>Objectif</b>	- Permettre aux personnes vulnérables et aux détenus de pouvoir bénéficier d'une assistance juridique et judiciaire de qualité	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'assistance juridique de proximité à travers les Cliniques juridiques des zones d'intervention</li> <li>- Appui à la mise en œuvre d'un accompagnement judiciaire de proximité et de qualité aux personnes vulnérables et aux personnes en détention préventive dans les zones d'intervention</li> </ul>	

Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Les cliniques juridiques sont pérennes	Texte sur les cliniques juridiques en vigueur	Décembre 2017
Les cliniques juridiques organisent des descentes sur terrain et des séances de sensibilisations	Respect du planning des descentes sur terrain	Décembre 2017
6 cliniques juridiques existantes sont appuyées par l'octroi d'une subvention de fonctionnement	Convention de subvention signée conformément aux procédures en vigueur	Décembre 2017

<b>Résultat d'activité 1.4:</b> Les appuis pour l'amélioration de l'accès à la justice sont suivis et des actions de communication des acquis sont réalisées	Suivi et communication des réalisations du projet	Date de début : Février 2017 Date de fin: 10 Décembre 2017
--	---	---

<b>Objectif</b>	S'assurer de la qualité, des délais et du respect des procédures des réalisations du projet et les communiquer.	
-----------------	---	--

<b>Description</b>	Réalisation des activités et missions de suivi sur le terrain (suivi de la mise en œuvre/suivi conjoint)  Réalisation des actions de communication sur les thématiques couvertes par le projet	
--------------------	--	--

Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Respect des critères de qualités des réalisations et des activités	Vérification de la conformité des réalisations avec les TDR	Décembre 2017
Disponibilité (dans les délais) et conformité des rapports aux normes établies	Vérification des rapports	Décembre 2017
Réalisations des revues et des missions de suivi et de communication régulières	PV de réunions et rapports de missions	Décembre 2017
Participation actives des parties prenantes aux revues et aux missions de suivi et de communication	Fiche de présence (nombre et représentativité des participants)	Décembre 2017

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large 'K' and other illegible marks.

<b>Produit 3: Le programme est géré efficacement.</b>		
<b>Résultat d'activité 3.1:</b> L'équipe de gestion du programme est mis en place et opérationnel	Gestion du programme	Date de début : Février 2017 Date de fin : 10 Décembre 2017
<b>Objectif</b>	S'assurer de la disponibilité et du renforcement des capacités du personnel	
<b>Description</b>	Paiement des charges du personnel du programme	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Compétences du personnel répondent aux TDR	Rapport de formation Fiche de présence	Décembre 2017
<b>Résultat d'activité 3.2:</b> Les besoins logistiques de la mise en œuvre du programme sont assurés	Logistique pour le bon déroulement du programme	Date de début : Février 2017 Date de fin : 10 Décembre 2017
<b>Objectif</b>	S'assurer de la disponibilité des moyens logistiques nécessaires pour la mise en œuvre du programme	
<b>Description</b>	Appui logistique à a mise en œuvre du programme.	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Respect des délais d'élaboration du plan de passation de marché	Date d'envoi du plan de passation de marché	Février 2017
Respect des procédures de passation des marchés	Qualité des membres du panel d'évaluation PV d'évaluation	Juillet 2017
<b>Résultat d'activité 3.3:</b> La mise en œuvre du programme est assurée et suivie.	Mise en œuvre et suivi du programme	Date de début : Février 2017 Date de fin : 10 Décembre 2017
<b>Objectif</b>	Assurer la mise en œuvre et le suivi du programme	

*Handwritten signatures and initials in blue ink.*

<b>Description</b>	Elaboration des différents documents de gestion du programme (PTA, PTT, plan opérationnel, journaux), de suivi (plan de suivi et communication)  Organisation des revues du suivi, audit et évaluation du programme	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Respect des délais et de la périodicité dans la production des rapports	Date de production et d'envoi des rapports	Avril 2017 Juillet 2017 Octobre 2017 Décembre 2017
Respect des normes de qualité des rapports	Analyse de rapport (conformité)	Avril 2017 Juillet 2017 Octobre 2017 Décembre 2017
Nombre et qualités des parties prenantes aux revues et missions de suivi	Fiche de présence des participants (aux revues et missions de suivi)	Avril 2017 Juillet 2017 Octobre 2017 Décembre 2017

*Handwritten marks and signatures in the bottom right corner.*

## JOURNAL DES RISQUES RED

Type	Date d'identification	Description	Date de mise à jour	Réponses du management / Contre mesure	Statut critique (Oui/Non)	Responsable du suivi
Organisationnel	Janvier 2016	« Turn-over » au sein des acteurs des instances judiciaires et de redevabilités lesquels sont régulièrement mutés ou remplacés.	30 juin 2017	Planifier des activités de renforcement des capacités des acteurs des instances judiciaires en assurant un meilleur ciblage des bénéficiaires.	Non	Chargé de programme
Politique	Janvier 2016	L'instabilité institutionnelle (requête en déchéance / Motion de censure....) pourrait ralentir la mise en œuvre des activités menées en matière de la réforme des lois.	30 juin 2017	Avec l'appui de l'Unité Stratégique et Politique, le Bureau Pays va suivre la situation et des actions appropriées seront prises pour que cela n'affecte pas négativement le Programme.	Non	Chargé de programme
Stratégique	Janvier 2016	Manque de volonté politique des instances nationales dans la mise en œuvre effective des différentes actions en vue de l'amélioration de l'Etat de Droit.	30 juin 2017	Forte implication du Senior Management du PNUD pour procéder au plaidoyer pour s'assurer de l'implication des instances nationales pour la mise en œuvre effective des différentes actions et réformes pour un meilleur Etat de Droit	Non	Chargé de programme

Type	Date d'identification	Description	Date de mise à jour	Réponses du management / Contre mesure	Statut critique (Oui/Non)	Responsable du suivi
Opérationnel	Janvier 2016	Non disponibilité de Consultants, de matériels au moment voulu entravant la performance du projet.	30 juin 2017	Constitution de base de données de ressources humaines et prestataires	Non	UPPM
		Insécurité dans les zones d'intervention	30 juin 2017	Le phénomène sera suivi en collaboration avec UNDSS et toutes les mesures appropriées seront prises à temps opportun pour que le programme ne soit pas affecté.	Non	Chargé de programme
Financier	Janvier 2016	Retard de la mise à disposition de fonds auprès des partenaires opérationnels.	30 juin 2017	Développement de plan de redressement/rattrapage	Non	Chargé de programme

# PLAN DE COMMUNICATION

## PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

AWARD ID : 00087360

Année 2017

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
<b>PRODUIT 1: Les structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables</b>				
<b>Résultat d'activité 1.1 : Le fonctionnement de la chaîne pénale est amélioré dans les zones d'intervention</b>				
<b>ACTIVITE 1.1.1. Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale pour un meilleur accomplissement de leurs fonctions</b>				
Communication sur la mise en œuvre de 2 sessions de renforcement des capacités aux acteurs de la chaîne pénale de notre zone d'intervention	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet ; unité gouvernance	Décembre 2017		
<b>ACTIVITE 1.1.2. Doter les structures de la chaîne pénale des zones d'intervention des moyens nécessaires pour une opérationnalisation de leur activité</b>				
Communication sur la dotation de matériels pour le TPI d'Ambovombe	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Septembre 2017		
Communication la modernisation des bibliothèques du Ministère de la justice, des Juridictions et de l'ENMG	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet ; unité gouvernance	Juin 2017		
<b>ACTIVITE 1.1.3. Appuyer la mise en place d'un système opérationnel de collecte et traitement des données relatives à la chaîne pénale</b>				
Communication sur l'extension au niveau national du cadre statistique pour les structures de la chaîne pénale	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Juin 2017		
Communication sur la dotation du matériel en vue de l'opérationnalisation du mécanisme	Unité de projet ; Ministère de la justice; unité gouvernance	Septembre 2017		

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
<b>Activité 1.1.4. Appuyer les juridictions des zones d'intervention dans la tenue des audiences foraines</b>				
Communication sur la tenue des audiences foraines	Unité de projet ; comité de pilotage du projet, Ministère de la justice; unité gouvernance	Novembre 2017		
<b>Résultat d'activité 1.2: Le cadre légal malgache en matière pénale est conforme aux standards internationaux et vulgarisé</b>				
<b>Activité 1.2.1. Appui à l'élaboration d'un plan d'action de réforme de la justice</b>				
Communication sur la mise à jour des CP et CPP	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ;	Juin 2017		
Communication sur la modernisation des bibliothèques	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance	Octobre 2017		
<b>Résultat d'activité 1.3: Les capacités d'accès à la justice sont améliorées dans les zones d'intervention</b>				
<b>1.3.1. Appui à l'assistance juridique de proximité à travers les Cliniques juridiques des zones d'intervention</b>				
Communication sur les activités des Cliniques Juridiques	Unité de projet ; comité de projet, Ministère de la Justice; unité gouvernance	Juin, septembre Novembre 2017		
<b>1.3.2. Appui à la mise en œuvre d'un accompagnement judiciaire de proximité et de qualité aux personnes vulnérables et aux personnes en détention préventive dans les zones d'intervention</b>				
Communication sur l'opérationnalisation du pool d'avocats pour l'assistance gratuite dans les zones d'intervention	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice; unité gouvernance, Barreau	Octobre 2017		
<b>Résultat d'activité 1.4 : Les appuis pour l'amélioration de l'accès à la justice sont suivis et des actions de communication des acquis sont réalisées</b>				
Communication sur la prise en compte des observations, remarques et recommandations des revues et missions de suivi	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ; acteurs de la chaîne pénale des zones d'intervention ; unité de suivi	Avril Juillet, octobre et décembre 2017		

A J D  


# PLAN DE SUIVI

## PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

AWARD ID : 00087360

Année 2017

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
<b>PRODUIT 1: Les structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables</b>				
<b>Résultat d'activité 1.1 : Le fonctionnement de la chaîne pénale est amélioré dans les zones d'intervention</b>				
<b>ACTIVITE 1.1.1. Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale pour un meilleur accomplissement de leurs fonctions</b>				
Suivi de la mise en œuvre de 2 sessions de renforcement des capacités dans notre zone d'intervention	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet ; unité gouvernance	Décembre 2017		
<b>ACTIVITE 1.1.2. Doter les structures de la chaîne pénale des zones d'intervention des moyens nécessaires pour une opérationnalisation de leur activité</b>				
Suivi de la dotation de matériels pour le TPI d'Ambovombe	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Mars 2017		
Suivi de la modernisation des bibliothèques du Ministère de la justice, des Juridictions et de l'ENMG	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet ; unité gouvernance	Juin 2017		
<b>ACTIVITE 1.1.3. Appuyer la mise en place d'un système opérationnel de collecte et traitement des données relatives à la chaîne pénale</b>				
Suivi de l'extension au niveau national du mécanisme de collecte des données	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Septembre 2017		
Suivi de la dotation du matériel pour l'opérationnalisation du mécanisme	Unité de projet ; Ministère de la justice; unité gouvernance	Juin 2017		
<b>Activité 1.1.4. Appuyer les juridictions des zones d'intervention dans la tenue des audiences foraines</b>				
Suivi de la tenue des audiences foraines	Unité de projet ; comité de pilotage du projet, Ministère de la justice; unité gouvernance	Septembre 2017		
<b>Résultat d'activité 1.2: Le cadre légal malgache en matière pénale est conforme aux standards internationaux et vulgarisé</b>				
<b>Activité 1.2.1. Appui à La mise en œuvre du plan d'action de réforme de la justice</b>				

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
Suivi de la mise à jour des CPP et du CP	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ;	Octobre 2017		
Suivi de la modernisation des bibliothèques	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ;	Octobre 2017		
<b>Résultat d'activité 1.3: Les capacités d'accès à la justice sont améliorées dans les zones d'intervention</b>				
<b>1.3.1. Appui à l'assistance juridique de proximité à travers les Cliniques juridiques des zones d'intervention</b>				
Suivi des activités des Cliniques Juridiques	Unité de projet ; comité de projet, Ministère de la Justice; unité gouvernance	Juin, septembre Novembre 2017		
<b>1.3.2. Appui à la mise en œuvre d'un accompagnement judiciaire de proximité et de qualité aux personnes vulnérables et aux personnes en détention préventive dans les zones d'intervention</b>				
Suivi de l'opérationnalisation du pool d'avocats pour l'assistance gratuite dans les zones d'intervention	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice; unité gouvernance, Barreau	Septembre 2017		
<b>Résultat d'activité 1.4 : Les appuis pour l'amélioration de l'accès à la justice sont suivis et des actions de communication des acquis sont réalisées</b>				
Suivi de la prise en compte des observations, remarques et recommandations des revues et missions de suivi	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ; acteurs de la chaîne pénale des zones d'intervention ; unité de suivi	Avril Juillet, octobre et décembre 2017		
Suivi des actions et activités de communications	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ; acteurs de la chaîne pénale des zones d'intervention ; unité de communication	Avril Juillet, octobre et décembre 2017		

*[Handwritten signatures and initials in blue ink]*

## LISTE DES ACRONYMES

CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DPP	Document de Programme Pays
PAPP	Plan d'Action du Programme Pays
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies d'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
PTP	Plan de travail Pluriannuel
SNU	Système des Nations Unies
STD	Services Techniques Déconcentrés
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UCOM	Unité Communication
USE	Unité Suivi-Evaluation
UPM	Unité de Passation de Marché

